



Morangis, le 07 juillet 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

A l'attention des riverains
de l'Avenue de la Cour de France

Service communication
N/Réf : BV/SM-042/2020

Objet : Piste cyclable Avenue de la Cour de France

Madame, Monsieur,

Le 19 Mai dernier, L'EPT Grand Orly Seine Bièvre a créé une piste cyclable à double sens Avenue de la Cour de France, sans information préalable ni concertation. Or, ce type d'aménagement requiert l'adhésion du plus grand nombre pour avoir des chances de réussir.

Dès sa mise en service et après plusieurs semaines d'utilisation, nous avons recueilli le mécontentement des Morangissois et entendu leurs demandes.

Aussi, même si je suis favorable au développement des circulations douces dans notre ville, et comme je m'y suis engagée, j'ai demandé aux services de l'EPT de mettre un terme à cet aménagement provisoire.

Leurs services vont donc remettre l'Avenue de la Cour de France dans sa configuration précédente, à double sens et procéder aux travaux la semaine prochaine.

Je vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée par cette intervention.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Madame le Maire
Brigitte Vermillet

